

"Taxer les accidentés du travail, c'est nul !",

C'est ainsi que Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale avait accueilli la proposition portée à la veille des journées parlementaires par Jean-François Copé, président du groupe UMP, de fiscaliser les indemnités suite à un accident du travail. C'est non seulement nul mais c'est injuste et c'est ignoble.

Pire, dans le même temps, le même Jean-François Copé prétend lancer une commission de réflexion des parlementaires UMP et Nouveau Centre pour faire soi-disant face au phénomène de la souffrance au travail. M. Copé prétend que le « *sens de* » sa « *mission, c'est le service de l'homme, c'est l'attention au respect de la dignité de chacun* » et affirme « *qu'un salarié heureux dans son travail, c'est un salarié motivé, qui s'absente moins, qui innove plus, qui est plus productif...* ».

Pour l'Union syndicale Solidaires, ce ne sont pas les indemnités qu'il faut fiscaliser, ce ne sont pas les accidentés du travail, tout juste indemnisés, qu'il faut pourchasser mais bien les organisations du travail et l'intensification des tâches qu'il faut remettre en question. C'est aux causes que nous devons nous attaquer pas aux effets.

A l'initiative de la Fondation Copernic, tous les partis de gauche, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature, l'Union syndicale Solidaires se sont unis pour dénoncer cette taxation. Ce front doit désormais s'élargir à l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette période où le sens du travail même est remis en question, il y a urgence à contrer cette attaque frontale sur les salariés blessés dans leur chair. L'Union syndicale Solidaires appelle l'ensemble du mouvement social et politique à rejoindre et élargir ce front et à lutter pied à pied contre cette mesure inacceptable.

Paris, le 14 novembre 2009

144 Bd de la Villette 75 019 Paris	Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
---------------------------------------	--	--